

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE T'AIDE À PAYER TON WEI



50 € ^{(1) (2)}
OFFERTS
À l'ouverture d'un
1er compte courant



50 € ^{(1) (2)}
OFFERTS
6 mois plus tard si le
compte est actif



20 € ^{(1) (2)}
OFFERTS
À l'ouverture d'un livret A
ou livret Jeune

VOTRE BANQUE OFFERTE ⁽³⁾
PENDANT 3 ANS (PACK JAZZ)



LA CARTE SO MUSIC OFFERTE LA ⁽⁴⁾
PREMIÈRE ANNÉE

DÉCOUVRE LES AVANTAGES DE LA CARTE SO MUSIC SUR www.somusic.fr

VIENS RENCONTRER TA CONSEILLÈRE
SOPHIE PLAISANTIN - 04 76 29 00 32
À L'AGENCE EN FACE DE L'ÉCOLE - GRENOBLE EUROPOLE

(1) Offre Valable dans l'une des 29 agences de Grenoble et son Agglomération. Votre agence la plus proche : Grenoble Europole, 10 rue abbé Grégoire 38000 Grenoble. Contacts : Alexandrine Pequeno (04 76 29 00 33) et Sophie Plaisantin (04 76 29 00 32). Retrouvez toutes les agences Société Générale sur le site www.societegenerale.fr.

(2) 50€ offerts à l'ouverture d'un premier compte courant à la Société Générale + 50€ 6 mois plus tard si le compte est actif c'est à dire qu'il enregistre 7 opérations minimum par mois au débit ou au crédit du compte + 20€ offerts à l'ouverture d'un livret A ou d'un livret jeune, taux en vigueur au 01/06/13. Offre valable jusqu'au 31/12/13.

(3) Jazz offert pendant 3 ans est un pack comprenant votre carte bancaire, un chéquier, une autorisation de découvert, une exonération d'agios, la consultation des comptes sur internet et l'accès au programme de fidélité permettant de gagner des cadeaux. En dehors de cette période JAZZ est à 3,85€/mois pour les moins de 25 ans. Offre valable jusqu'au 31/12/13.

(4) En dehors de la période promotionnelle, l'option So Music est à 1 € par mois.

BESOIN DE FINANCER TES ÉTUDES ?

AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
PROFITE D'UN TAUX EXCEPTIONNEL DE :

1.80% ^{(1) (5)}

DE 1 000 À 120 000 € ^{(1) (6)}
AVEC OU SANS DIFFÉRÉ



DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(5) Exemple pour un Prêt Personnel Etudiant de 40 000 € sur 108 mois avec 48 mois de différé partiel et 60 mois de remboursement. Taux débiteur annuel fixe de 1.80% soit un TAEG fixe de 1.81% avec frais de dossier offerts. Mensualités de 60€ pendant 48 mois puis 697.62€ pendant 60 mois (hors assurances facultatives). Montant total dû : 44 737.20 €. Un crédit vous engage et doit être remboursé. En cas d'adhésion à l'assurance facultative DIT, cotisation de 5.20€ pendant le différé puis 16.80€ pendant le remboursement. Le coût de l'assurance varie en fonction de l'âge et de la situation personnelle de l'emprunteur. Contrat d'assurance collective, Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité permanente - Incapacité temporaire totale de travail, souscrit par Sogéfinancement auprès de Sogécap (entreprise régie par le *Code des assurances*) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par SogéFinance SAS – 394 352 272 Nanterre.